

Hopfenweg 21
PF/CP 5775
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

DETEC
Madame Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale et Cheffe du
Département
Palais fédéral
Berne
Courriel : finanzierung@bav.admin.ch

Berne, le 15 janvier 2021

Crédit d'engagement pour l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2022 à 2025. Consultation.

Madame la Conseillère fédérale,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous donner la possibilité de nous exprimer sur ce projet et c'est bien volontiers que nous vous faisons parvenir notre avis.

Tout d'abord, nous saluons le fait que ce crédit d'engagement soit basé sur des pronostics positifs concernant la demande de trafic régional de voyageurs. Nous soutenons ce crédit d'engagement de 4398 millions de francs pour les années 2022 à 2025 qui devrait permettre de financer en particulier les accroissements de prestations de transports planifiées et les coûts afférents. Ce crédit d'engagement de 4 ans offre aux différentes entreprises du transport régional de voyageurs une sécurité de planification en ce qui concerne leurs besoins de financement et définit les conditions cadres relatives à l'évolution attendue des indemnités fédérales. Cette sécurité de planification bénéficie également à la Confédération et aux cantons. L'augmentation du crédit par rapport à la période d'engagement 2018-2021, où le Parlement avait alloué 4104 millions, est justifiée par la nécessité de prendre en considération la croissance de l'offre, par exemple les RER dans plusieurs régions, le développement des cadences et le renouvellement du matériel, en particulier les bus qui, à l'avenir, devraient devenir toujours plus écologiques. Nous soutenons l'encouragement des transports favorables à l'environnement.

Un effort tout particulier devra être également être fourni pour la promotion des métiers liés aux transports publics/régionaux (mécanicien-ne-s de locomotives, agent-e-s de train, technicien-ne-s des ateliers de réparation, etc.) et la formation afin que, dans un contexte de pénurie de personnel qualifié, ce ne soit pas le manque de personnel qui soit un facteur limitatif du maintien de l'offre de transport régional.

Le transport régional est une prestation de service public très importante et fait fonction de colonne vertébrale de la mobilité nécessaire à l'accomplissement des tâches professionnelles et aussi pour les

déplacements de loisirs. Dans la perspective d'une mobilité plus durable, il est indispensable de bien doter financièrement ce secteur pour maintenir son attractivité et ses fonctions de base de service public. On peut formuler l'hypothèse que, dans la foulée de la pandémie de COVID-19, il y ait une modification structurelle de la demande. Cela pourrait entraîner un plus faible développement de l'augmentation de la demande. Il serait dès lors utile d'établir de nouvelles projections sur le développement de l'offre à moyen terme et, si nécessaire, d'augmenter le financement du transport régional en cas de baisses de recettes du côté des passagers. Il ne faudrait pas alors augmenter les tarifs selon nous pour éviter un report des flux de mobilité sur la route, ce qui irait à l'encontre d'une mobilité plus durable, mais plutôt accroître si nécessaire les subventions des pouvoirs publics.

Nous prenons acte que les conséquences financières de la pandémie de coronavirus pour le transport régional sont traitées séparément dans la loi urgente sur le soutien des transports publics durant la crise du COVID-19. Nous considérons cette loi urgente comme essentielle pour apporter le soutien nécessaire temporaire aux transports publics. Nous avons répondu à cette consultation le 22 juillet 2020 et nous nous permettons malgré tout d'en rappeler ici, sous forme de bref résumé, quels ont été les éléments-clé de notre avis :

Travail.Suisse, l'organisation faîtière des travailleurs et travailleuses, soutient pour l'essentiel le projet de message concernant la loi urgente sur le soutien des transports publics, en particulier les mesures temporaires pour le transport régional de voyageurs, le trafic local, le fret ferroviaire et le financement de l'infrastructure ferroviaire. Les exigences de service public doivent être pleinement respectées.

Ainsi nous proposons que le projet soit complété pour garantir que :

- *Les entreprises de transports publics renoncent à faire des économies pour équilibrer leur budget car on ne peut pas recevoir un soutien financier extraordinaire supplémentaire des pouvoirs publics d'un côté et, de l'autre, réduire les dépenses et les investissements.*
- *Les conditions de travail et de rémunération du personnel des transports publics soient préservées et garanties.*

Nous saluons le fait que le Conseil fédéral envisage de reconnaître certaines offres aujourd'hui exclues du trafic régional de voyageurs, comme le trafic de loisirs et le trafic nocturne.

Pour finir, nous aimerions faire une remarque générale. La qualité du transport régional de voyageurs est bonne, voire très bonne. Pour assurer cette qualité, les entreprises de transport régional de voyageurs ont besoin de ressources matérielles et humaines. Des bonnes conditions de travail et le développement et l'amélioration continus de celles-ci sont uniquement possible si des fonds publics suffisants sont disponibles. Il est donc primordial que des moyens financiers continuent à être mis à disposition de ces entreprises en suffisance pour assurer la qualité et la sécurité de l'exploitation ainsi que le développement des activités des entreprises et la qualification de leur personnel.

En vous remerciant par avance de réserver un bon accueil à notre réponse, nous vous adressons, Madame la Conseillère fédérale, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse



Denis Torche, responsable du dossier service public

